

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 15 AVRIL 2010**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	31
Absents représentés .....	12
Absents excusés .....	0
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL DIX, LE QUINZE AVRIL à VINGT HEURE CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 avril 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mmes DUCHENE, PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme BERNARD Sandrine, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, Mme OUDART, MM. PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mme PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
 Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme PIERON,  
 M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme BENDIAF,  
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme OUDART,  
 Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. GOSNAT,  
 M. LACHOURI, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO,  
 Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,  
 M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
 Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,  
 Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
 Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par M. RAMEAU.

### ABSENTS NON EXCUSES

M. CASTELNAU, conseiller municipal,  
 Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**M. GOSNAT** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. GOSNAT.** - *« Il nous faut désigner un secrétaire de séance. »*

**Mme DUCHENE.** - *« Monsieur le Maire, je vous propose la candidature de Philippe Bouyssou. »*

**M. GOSNAT.** - *« Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, je propose donc que nous mettions cette candidature aux voix. »*

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Philippe Bouyssou, candidat du groupe des Élus Communistes et Partenaires ayant réuni la majorité des suffrages est élu pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**M. GOSNAT.** - *« Dans les sous-mains, deux modifications vous ont été remises par rapport aux textes que vous avez reçus. Elles ne sont pas très importantes. Pour le SYCTOM par exemple, il ne fallait pas indiquer que c'était Ivry en tant que telle qui allait produire une taxe car il s'agissait d'un problème législatif. L'autre point concerne le CPER.*

*Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 25 mars ? Non ? Je vous propose par conséquent de le mettre au vote. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 25 mars 2010.  
(à l'unanimité)

**M. GOSNAT.** - *« Avant de passer à l'ordre du jour, je dois vous informer d'une modification que nous avons fait intervenir en début de semaine concernant les séjours de vacances. Un séjour de vacances était en effet prévu en Thaïlande avec une douzaine de personnes lundi prochain. Mais vous savez que des événements assez tragiques bouleversent le pays, en particulier Bangkok mais aussi quelques villes où les jeunes devaient précisément se rendre. Le Bureau municipal a donc décidé, en accord avec Rogério Machado qui a délégation sur ce secteur-là, d'annuler bien entendu le séjour. Des contacts ont été pris avec le ministère des Affaires étrangères et toutes les démarches ont été faites mais, malgré tout, rien n'était vraiment clair. Il est un fait qu'il y a plusieurs dizaines de morts, 800 blessés, des affrontements terribles, mais personne ne nous a dit de ne pas y aller. Or, une décision de la part du ministère des Affaires étrangères nous permettrait d'être un peu plus à l'aise pour pouvoir demander à ne pas avoir de pénalités financières. Nous allons donc voir comment régler ce problème. Ceci étant, nous avons reçu avec Rogério les familles hier ou avant-hier soir et la décision a été prise de trouver tout de même une solution. Nous avons donc permis à ces douze jeunes de partir en Aragon, en Espagne, où ils se rendront mercredi. Cette affaire n'était pas très facile à gérer mais elle se termine finalement bien et nous souhaitons à nos jeunes Ivryens de passer de bonnes vacances. »*

**AFFAIRES AVEC PRESENTATION ORALE****A/ COOPERATION INTERCOMMUNALE****Projet du SYCTOM**

Suite des débats de la Commission Particulière du Débat Public

Point sur le développement du projet

Rapporteur : Pierre GOSNAT

**M. GOSNAT.** - *« Je serai certainement un petit peu plus long que d'habitude mais compte tenu de l'importance du débat je me suis permis de présenter un texte plus étayé.*

*Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité qu'à l'occasion de ce Conseil nous échangions sur les suites que nous devons donner au débat organisé par la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets, mais plus généralement sur l'état d'avancement de ce dossier.*

*Il ne s'agit pas ce soir de se prononcer pour ou contre un projet du SYCTOM mais d'apporter notre contribution au comité du SYCTOM du 12 mai prochain qui doit décider de la poursuite et des nouvelles orientations à donner au projet, afin de tenir compte des observations issues du rapport de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) et de toutes les évolutions qui ont eu lieu ces dernières années.*

*A cet égard, l'on peut estimer que le SYCTOM se trouve aujourd'hui renforcé dans la perspective « stricte » de maintenir à Ivry en lieu et place de l'actuelle usine, le futur centre de traitement des déchets, ce qui, ainsi que le souligne le rapport du CPDP, « ne fait pas l'objet d'opposition de principe ».*

*Pour en revenir à la signification de notre réunion de ce soir, rien dans notre règlement n'imposait un tel débat sur ma prise de position en tant que représentant de la Ville lors de ce comité du SYCTOM du 12 mai. D'ailleurs, rarement les représentants que vous êtes la plupart du temps dans les syndicats intercommunaux, etc., n'ont à présenter une première prise de position, nous faisons cela dans un inventaire général. Mais c'est pour moi une démarche politique de principe. Depuis l'engagement en janvier 2003 de ce dossier, j'ai toujours tenu à ce que le Conseil municipal soit informé et débattenne des développements du projet du SYCTOM et que chaque composante politique du Conseil et des associations membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du centre de traitement participe aux instances mises en place par le SYCTOM pour élaborer ce projet. J'ai d'ailleurs réitéré cette demande pour le comité de concertation dont la première réunion s'est tenue hier avec la participation de plusieurs de nos collègues du Conseil municipal. Pour en finir sur ce point, c'est en m'appuyant sur nos débats mais aussi sur les débats publics de septembre 2004 et mars 2006 qu'en juin 2006 je me suis abstenu lors du vote du Conseil du comité du SYCTOM sur l'engagement des études de faisabilité visant à étudier la reconstruction du centre à Ivry. Pour mémoire, l'ensemble des autres membres - et je dis bien l'ensemble des autres membres de ce comité - ont approuvé le lancement des études.*

*Avant de vous exposer brièvement les onze priorités que j'entends défendre, permettez-moi de vous rappeler ce qu'est le SYCTOM. Bien entendu, je sais que tout le monde connaît parfaitement ce qu'est le SYCTOM, mais il est tout de même bien de préciser quelques éléments.*

*Le SYCTOM est un établissement public, et non privé. Il s'agit d'un syndicat intercommunal regroupant 84 communes qui a pour mission de service public le traitement des déchets produits par plus de 5,5 millions d'habitants. Cette mission repose sur la solidarité territoriale et la mutualisation de tous les acquittements du syndicat ainsi qu'une maîtrise publique de ces derniers.*

*Si le SYCTOM fait le choix de reconstruire son unité de traitement d'Ivry, comme il l'a fait d'ailleurs à Issy-les-Moulineaux pour l'usine ICEANE, il a aussi fait le choix sur Paris de trois centres de tri mais aussi des unités de méthanisation et des centres de tri sur Romainville et Blanc-Mesnil. La mutualisation fait d'ailleurs que les déchets des Ivryens issus des collectes sélectives seront triés dans l'un des centres parisiens. Il faut bien reconnaître, pour ceux qui connaissent depuis longtemps les rapports entre Paris et sa banlieue, que c'est une certaine révolution culturelle.*

*Comme je l'ai souligné lors du premier débat de la CPDP, le fait que le SYCTOM soit un établissement public dirigé par les élus des communes adhérentes - quelles que soient leurs couleurs politiques d'ailleurs - est la garantie que ne seront pas réalisés des équipements surdimensionnés et toujours demandeurs de plus de déchets pour maximiser rentabilité et profit, ce qu'exigeraient sans doute des investisseurs privés. J'en connais d'ailleurs qui sont très intéressés, afin justement d'accroître leurs profits, de mettre en décharge ou incinérer les déchets des communes. J'ai d'ailleurs vu, comme vous sans doute, que l'usine d'incinération qui doit se substituer dans les Bouches-du-Rhône à la plus grande décharge à ciel ouvert de France sera tout simplement confiée à une entreprise privée. Comme quoi le traitement des déchets représente un intérêt hautement lucratif, mais nous ne sommes pas dans ce cas de figure en ce qui concerne l'usine du SYCTOM à Ivry en tant que service public.*

*Etablissement public, c'est aussi la garantie de la mise en œuvre des techniques les plus performantes pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et d'insertion urbaine avec la possibilité d'obtenir un maximum de transparence au niveau du contrôle des équipements. C'est enfin l'exigence que les investissements seront à la hauteur car il faut être vigilant sur ce point des enjeux du projet.*

*Juste quelques remarques par rapport au débat de la Commission du Débat Public. Tout d'abord, il faut dire que nous ne partions pas de rien avant que cette Commission arrive. En septembre 2004, plus de 200 Ivryens ont participé dans cette même salle au premier débat sur le devenir du centre. Puis, de nombreux Ivryens ont également, en mars 2006, visité l'exposition que nous avons appelée « Ras la poubelle », où ils ont participé à l'un des trois débats organisés dans ce cadre. Par ailleurs, différentes opérations portes ouvertes sur l'usine organisées par l'exploitant la TURI... pardon, la TIRU ! ... Mais cette méprise me fait penser que l'on m'a appris la chose suivante : jusqu'à présent, depuis que l'usine existe, on n'a relevé aucune maladie professionnelle à la TIRU. Je ne sais pas si cela est vrai, mais cela vaudrait tout de même le coup de savoir. Il faudrait vérifier si depuis 50 ans une maladie professionnelle aurait été révélée sur l'usine.*

Quant à la CPDP, si nous pouvons nous féliciter de la participation des associations et des différents acteurs institutionnels de la politique des déchets en Ile-de-France, force est de constater la faiblesse de la participation des habitants des communes concernées par le projet. Seulement 960 participants (chiffres de la Commission) comptabilisés sur les neuf débats, dont une bonne part ont assisté à plusieurs rencontres, voire à la totalité des rencontres, et pourtant, les moyens mis à la disposition de la Commission étaient très importants : environ un million de tracts ont été distribués, il y a eu des brochures, un site internet, une retransmission des débats, etc. Les dépenses ont également été importantes, plus de 815 000 € HT, c'est-à-dire près d'un million d'euros pour finalement moins de 500 participants. Je pense que cela mérite pour le moins réflexion au moment où l'on parle de la RGPP. Mais je crois - et ceci pour élargir le débat - que ce faible niveau de participation que nous retrouvons également lors d'initiatives municipales - que nous prenons à notre compte, mais bien entendu pas avec les mêmes moyens - nous invite à réfléchir pour inventer d'autres formes d'expression et de concertation avec les Ivryens.

Concernant le fond de notre débat, c'est-à-dire la délibération de son exposé des motifs, je crois qu'il faut le comprendre comme une démarche d'ouverture, de dialogue sur un projet qui - ne le perdons pas de vue - s'élabore et se réalisera dans les 10 ans à venir. Les habitants et nous, en tant que Conseil municipal, exigeons d'avoir notre mot à dire. C'est donc le sens des onze priorités que je me propose de défendre lors du Conseil du comité du SYCTOM le 12 mai prochain. Je n'entrerai pas bien entendu dans tous les détails, chacun d'entre vous a pu en prendre connaissance à la lecture de l'exposé des motifs, mais je voudrais insister cependant sur quelques-uns.

#### 1. Logique de proximité et solidarités territoriales

Tout d'abord, il est un principe fondamental et incontournable. Il s'agit de la proximité entre lieux de production des déchets et lieux d'implantation des équipements, ainsi que la solidarité entre les communes adhérentes. Et je me félicite que le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) adopté en novembre dernier réaffirme et privilégie ce principe de proximité. Or, rappelons-nous que certains considéraient il y a quelques années qu'une commune rurale et pauvre de préférence pourrait accepter le transfert de l'usine d'Ivry. J'ai déjà eu l'occasion de dire que cela me rappelait ce que le gouvernement essayait de faire avec le porte-avion Clémenceau envoyé en Inde pour être désamianté et ce que certains ont fait avec les déchets toxiques expédiés en Côte d'Ivoire. Pour ma part, je considère que cette exportation de nos pollutions est inacceptable. Et cette position vaut également par rapport à l'envoi par le SYCTOM de 300 000 tonnes par an de déchets ménagers dans les décharges de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise par insuffisance de capacité de traitement dans les communes adhérentes. Les associations de ces départements d'ailleurs ne veulent plus de ces dépôts, il faut les entendre.

Quant à la solidarité territoriale et la mutualisation des équipements, elles s'expriment certes au travers du traitement sur le site potentiel d'Ivry de déchets de Saint-Denis, mais aussi au travers des tris de collectes sélectives d'Ivry et des autres communes du Val-de-Marne, au sein des futurs équipements parisiens.

Bien que cela ne concerne pas directement le propos de ce soir et le SYCTOM, je vous informe qu'en tant que Président de l'association des Maires du Val-de-Marne j'inviterai prochainement tous les Maires du département à se réunir sur ce problème.

*J'ajoute que cette solidarité, puisque nous parlons des déchets, ne s'applique pas simplement à la problématique des déchets ménagers, c'est notre alimentation en eau de ville qui provient par exemple de l'usine de Choisy. Quant à nos eaux usées, elles partent vers le centre de traitement de Valenton. Ce sont donc des problématiques qu'il faut nécessairement prendre à l'échelle régionale.*

## 2. Cohérence avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

*Pour en revenir aux déchets proprement dits, ce qui est important est la cohérence du projet d'Ivry (SYCTOM) avec le PREDMA. Depuis 2003 j'ai fait valoir cette nécessité, je l'ai mise en avant pour expliquer mon abstention au comité du SYCTOM de juin 2006 puisqu'à l'époque, le PREDMA n'avait pas été élaboré. Cette cohérence du projet avec les objectifs du PREDMA a été affirmée dès 2007 par Michel Vampouille, alors Vice-président du Conseil régional, puis tout au long des débats de l'automne 2009.*

## 3. Mission de service public

*Je ne reviendrai pas maintenant sur la priorité du service public puisque je l'ai évoquée assez longuement en début de cette intervention.*

## 4. Protection de la santé et de l'environnement

*Il s'agit là d'une des priorités majeures mises en avant par la ville depuis plus de 10 ans. Elle a été constamment réaffirmée depuis 2003. Nous serons extrêmement vigilants sur cette question et tout particulièrement sur trois aspects :*

- le respect des seuils d'émission inférieurs aux normes et la prise en compte de polluants non normés,*
- l'anticipation, l'adaptabilité du site aux normes nouvelles qui pourraient apparaître. Le contrôle et la surveillance des rejets et de leurs impacts potentiels,*
- la qualité des informations données.*

*S'agissant de la méthanisation, les moyens devront être mis pour ce que l'on appelle le « zéro odeur » et l'obtention d'un compost répondant à la réglementation et donc utilisable par l'agriculture. Or, quel sera, dans ce domaine de la santé, le meilleur garant de cette protection et de l'environnement ? Bien entendu, il s'agit bien de la qualité et de la fiabilité des outils qui seront mis en œuvre, mais ce sont surtout les instances démocratiques de contrôle et d'intervention qui seront mises en place pour s'assurer de toutes ces orientations, avec bien entendu l'intervention des élus et des associations.*

## 5. Prévention et réduction des déchets, et réduction de la capacité de traitement

*Il s'agit de la réduction à la source et la prévention de déchets afin de diminuer la capacité du centre. Car comme cela a été rappelé maintes fois, « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ». Il faut prendre là en compte toute la chaîne qui conduit à la production des déchets. En premier lieu - et cet aspect a été très peu mis en avant lors du débat de la Commission du Débat Public - il faut que les entreprises accentuent, tant au niveau de la conception des produits que des emballages, leurs efforts pour réduire les chaînes à la source.*

*En effet, l'effort ne peut seulement peser sur les citoyens et les consommateurs, et c'est bien la raison pour laquelle, lorsque nous avons mis au niveau municipal la commission dite d'expertise qui était en même temps une commission scientifique, nous y avons invité à participer, parmi les grandes entreprises des chaînes de consommation, la chaîne Leclercq installée à Ivry.*

*Il s'agit aussi de faire « le bon choix », comme le demandait Michel Vampouille lors de la réunion du SYCTOM sur le plan de prévention des déchets. Et n'est-il pas nécessaire de contribuer à une nouvelle législation en ce domaine ? Quoiqu'il en soit, le SYCTOM - et cela nous a été confirmé hier - vient aussi d'annoncer son implication dans le domaine des grands producteurs de déchets.*

*Pour ce qui concerne la réduction de la capacité de traitement de la future usine, je crois qu'il convient de faire attention. Réduire la capacité reste un pari audacieux. Il faut être conscient que la croissance démographique attendue - je pense par exemple à Ivry Confluences, au projet de développement démographique d'Ivry mais aussi de Vitry, Charenton, Paris 13<sup>e</sup> - risque effectivement de gommer une large part des gains obtenus au niveau des déchets produits par habitant, même s'il y a une baisse très sensible.*

*La diminution observée en 2009 résulte-t-elle de la crise économique ? Et si oui, quels seront les impacts de la reprise de la croissance ? Ou cette diminution résulte-t-elle de changements de comportements ? Ces changements seront-ils durables ? Autant de questions auxquelles il est encore trop tôt pour répondre de manière satisfaisante.*

*Les résultats de l'étude que vient d'engager le SYCTOM - dont il a été question hier - seront très instructifs pour comprendre cette baisse et pour la détermination de la capacité. Le seront également ceux de l'analyse du bilan du premier plan de prévention et de l'étude sur les grands gisements de bio-déchets.*

*Il est donc important, et cela devra être au cœur du projet, que l'équipement étudié puisse s'adapter aux évolutions quantitatives et qualitatives des déchets. On ne produit pas un projet aujourd'hui qui serait en l'état dans 20 ans. Il faut bien que ce projet et cet équipement soient évolutifs. Mais il faut aussi, je le rappelle, intégrer les progrès techniques dans le domaine du traitement des rejets. L'adaptabilité de l'équipement à tous les niveaux doit être au cœur du projet.*

*Quoi qu'il en soit, et il faut bien le reconnaître, en l'état le projet constitue bien une avancée, une alternative - et je comprends bien qu'un certain nombre diront qu'elle est insuffisante -, pour autant nous sommes dans une situation différente puisque la situation présente est de 750 000 tonnes de déchets incinérés, l'objectif en l'état aujourd'hui est de passer à 600 000 tonnes de déchets traités en global, c'est-à-dire moins 20%, dont 350 000 tonnes incinérées, c'est-à-dire moins 50% par rapport à ce qui est le cas aujourd'hui. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'évolution, qu'il y a une fermeture totale. Ce n'est peut-être pas suffisamment satisfaisant pour tout le monde mais l'on réduit tout de même de 20% le tonnage des déchets traités et 50% de moins en incinération, ce qui est tout de même un élément que j'appellerais solution alternative à celle d'aujourd'hui.*

#### 6. Renforcement de la qualité architecturale et de l'insertion urbaine du site

*Il est essentiel que cet équipement participe à la restructuration urbaine d'Ivry, d'Ivry-Port et de Masséna-Bruneseau, ainsi qu'à l'amélioration des continuités entre Paris et Ivry. Personnellement, je suis de ceux qui pensent véritablement - et tout le monde n'a pas toujours été de cet avis même si je sais que maintenant, heureusement, une majorité de gens le pensent - qu'un établissement industriel de grande ampleur peut et doit être un élément puissant de valorisation urbaine.*

#### 7. Mode de transports alternatifs à la route

*C'est un objectif fort du programme des études de faisabilité. Elles ont démontré que le fleuve et le rail pouvaient être utilisés. Je pense que les choses ne sont pas mal en ce qui concerne le transport fluvial, voies navigables de France. Pour autant, il s'agit d'être très vigilant par rapport au positionnement de RFF et de la SNCF qui, tout au long de la phase d'étude, ont émis des avis variés d'une réunion à l'autre et en tout cas peu engagés. Je suis donc un peu inquiet compte tenu de la politique du fret menée par l'Etat qui conduit par exemple à la disparition de ce que l'on appelle le « wagon isolé » qui pourrait conduire à ce que, précisément, il n'y ait pas une prise en compte suffisante de cette usine dans la stratégie de la SNCF.*

#### 8. Chauffage urbain

*Si effectivement le dimensionnement de l'équipement ne peut être conditionné par le nombre équivalent en logements à chauffer, comme le souligne dans sa contribution l'association AMORCE à laquelle la Ville adhère, « les besoins de chauffage doivent être pris en compte dans les scénarii de valorisation ». De nombreuses contradictions existent à ce niveau. Si l'incinération est génératrice de gaz à effet de serre, il reste que le contenu carbone du réseau CPCU (centrale de chauffe) est plus faible que celui des réseaux de gaz, et qu'un réseau alimenté à au moins 50% par de la vapeur issue de l'incinération pourra être aidé par ce que l'on appelle le « fonds de chaleur » mis en place au terme du Grenelle de l'Environnement, et que les abonnés pourront bénéficier d'une TVA réduite ainsi que d'un tarif de consommation moins soumis au renchérissement des énergies fossiles - et l'on peut bien s'attendre à ce que, dans les années qui viennent, les énergies fossiles deviennent de plus en plus chères. Il y a là une dimension économique et sociale que nous ne pouvons pas négliger.*

#### 9. Une large concertation sur le projet

*La réunion d'hier qui s'est tenue à l'usine du SYCTOM, à laquelle un certain nombre d'entre nous ont participé, tend à indiquer que le SYCTOM entend associer le maximum d'acteurs à l'élaboration de son projet. Un garant de la concertation à venir a été demandé par les associations, et cette proposition a été acceptée par le SYCTOM. Trois personnalités candidates ont été auditionnées hier par le comité de concertation. Les associations ont quelques semaines pour donner leur avis sur les trois candidatures. Pour ma part je crois que ce garant, s'il doit être indépendant et neutre, se doit aussi de faire avancer le débat, de conduire la concertation afin qu'elle se concrétise par la production d'orientations pour programme partagé et par un maximum d'acteurs.*

*Au niveau de la Ville, il convient de réfléchir sous quelle forme il nous est possible d'associer et de rendre compte aux Ivryens et aux Ivryennes de l'évolution de ce projet. Dans tous les cas, il me semble indispensable que la Ville, le Conseil municipal, dispose à tout moment de son autonomie de contrôle et d'intervention, y compris bien sûr en termes de réglementation d'urbanisme. C'est ce que j'ai réaffirmé à cette réunion du SYCTOM hier : des mesures se prennent, des structures se mettent en place, et en définitive nous avons, nous, la responsabilité qui est celle du Conseil municipal d'avoir notre autonomie de réflexion, d'action, d'intervention et de décision.*

#### 10. Un investissement à la hauteur des enjeux

*Je ne reviens pas sur cette question, si ce n'est pour dire que c'est un enjeu réel dans une période où l'idéologie ambiante viserait à minimiser tous les coûts de l'investissement public. On peut effectivement se dire qu'il n'y a pas de raison de dépenser autant sur de tels équipements. Mais non, et c'est pour moi une condition première. La modernisation de l'usine d'Ivry ne peut pas se faire au rabais, elle doit porter la même ambition que celle qui a été portée pour la reconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux, mais 10 ans après, c'est-à-dire avec des moyens... Cela ne me gêne franchement pas lorsque l'on dit aujourd'hui : « c'est un équipement qui va peut-être coûter 850 M€ ». Il faut savoir ce que l'on veut. Cette usine sera là pendant 50 ans et si l'on veut qu'elle soit - ce que chacun désire - dans tous les domaines, il faut que l'effort de l'investissement public soit au niveau nécessaire.*

#### 11. Un soutien financier aux communes d'accueil d'équipements de traitement de déchets

*J'entends porter cette dernière priorité au niveau national. Si actuellement les communes qui accueillent une usine d'incinération ou des charges nouvelles ou étendues peuvent bénéficier d'une taxe sur ce que l'on appelle les « déchets réceptionnés », elles ne peuvent le faire pour les déchets méthanisés. La méthanisation est aujourd'hui encouragée, les communes doivent pouvoir asseoir l'assiette de la taxe sur les déchets ainsi traités. C'est donc un problème législatif que je vous propose d'évoquer au sein de l'Assemblée nationale.*

*Pour conclure, je ne méconnaissais pas certaines divergences dans nos approches, mais je crois que pendant toutes ces semaines, y compris pour les textes que j'ai lus ce soir, nous partageons un certain nombre de ces priorités. Il m'a d'ailleurs semblé que dans ce que je disais, beaucoup de choses rejoignaient les préoccupations formulées par un grand nombre d'associations. Ces convergences ne sont d'ailleurs pas tout à fait nouvelles puisque dès 2003 j'énonçais la plupart d'entre elles dans le courrier que j'avais adressé au Président du SYCTOM. Je les ai développées lors des divers comités du syndicat et du pilotage des études de faisabilité et tout au long des débats de 2009. Elles m'apparaissent très sincèrement être le socle sur lequel nous pourrions nous appuyer tout au long de la phase qui s'ouvre et au cours de laquelle chacun pourra faire valoir ses idées et ses propositions. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - « Mme Duchène. »

**Mme DUCHENE.** - « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Notre Conseil municipal est invité ce soir à donner mandat à Pierre Gosnat pour le comité syndical du SYCTOM qui se tiendra le 12 mai et devra, comme le prévoit la loi, tirer les enseignements suite au débat organisé par la Commission Particulière du Débat Public.

*Ce comité syndical décidera aussi de poursuivre ou non le projet, même si le lancement de l'opération proprement dite n'interviendra qu'après la phase de concertation qui se déroulera de mai 2010 à mars 2011, et le comité syndical de mars 2011.*

*Tout d'abord, pour notre groupe des élus Verts, nous nous félicitons de la tenue du débat organisé sous l'égide de la Commission nationale du Débat Public. Pour ma part, et je crois que c'est une opinion partagée par de nombreux participants à ce débat, cela a permis d'éclaircir beaucoup de points obscurs. Le Président et les membres de la Commission Particulière du Débat Public ont particulièrement bien mené le débat - et nous pouvons les en remercier - en permettant à chacun d'avoir des réponses claires, même si elles ont parfois tardé à venir, aux questions posées. Le fait que tous les acteurs aient les mêmes éléments d'information est très important dans tout le processus démocratique.*

*Venons-en à la délibération qui nous est soumise ce soir. Dans l'exposé des motifs, il est écrit en introduction que la Commission Particulière du Débat Public souligne dans son compte rendu que la reconstruction d'un centre de traitement des déchets à Ivry-sur-Seine fait l'objet d'un quasi-consensus des collectivités et bénéficie du soutien inconditionnel des syndicats d'exploitants et de salariés. Il est passé sous silence la position du Conseil général du Val-de-Marne qui est pourtant rappelée plus loin par la CPDP et qui est d'ailleurs rapportée dans le débat public dressé par le Président de la Commission nationale du Débat Public. Or, le Conseil général du Val-de-Marne souligne l'effort déjà consenti par le Val-de-Marne qui accueille 25% de la capacité d'incinération d'Ile-de-France, alors qu'il ne représente 12% de la population de la région, et considère donc que la reconstruction d'une unité d'incinération à Ivry ne va pas dans le sens de l'équité territoriale. Ainsi, il est clair que le Conseil général n'a pas la même appréciation que celle qui nous est proposée sur le thème de la logique de proximité et de la solidarité territoriale.*

*Pour notre part, nous rejoignons la position du Conseil général et nous ne pensons pas que le projet actuel du SYCTOM s'inscrive dans cette logique de proximité et de solidarité des communes adhérentes.*

*Plus loin, l'exposé des motifs indique que pour le grand public et certaines associations, ce n'est pas l'opportunité de la reconstruction qui est contestée, mais plusieurs des caractéristiques du projet. Là encore il passe sous silence la position du collectif 3R qui regroupe les sept principales associations qui ont effectivement participé au débat et pour la plupart d'entre elles rédigé un cahier d'acteurs. Or, ce collectif, ainsi qu'il l'a exprimé dans un courrier et un dossier qui a été adressé à l'ensemble des Conseillers municipaux de notre ville, est clairement opposé au projet actuel du SYCTOM, et pas seulement à certaines de ses caractéristiques.*

*J'en viens à la question de la capacité, puisqu'elle est la justification du projet actuel du SYCTOM. Dans le bilan du débat public il est d'ailleurs indiqué, à juste titre, que cette question a été vivement débattue. Sur ce thème nous avons été choqués de lire ce qui est écrit dans l'exposé des motifs au point 5 des priorités de la ville. En deux lignes, il est simplement rappelé l'objectif du Grenelle de l'Environnement de diminuer de 15% d'ici 2012 la part des déchets stockés et incinérés. Rien n'est dit sur les objectifs du PREDMA qui, même si pour notre part nous ne les jugeons pas assez ambitieux - et pour mémoire, le groupe des Verts au Conseil régional n'a pas approuvé le PREDMA -, prévoit pourtant une réduction de 24% en 2019 par rapport à 2005 des ordures ménagères résiduelles.*

*Il est étrange de ne pas citer le PREDMA, alors que l'exposé des motifs insiste dans la priorité 2 mais sans donner de chiffres, sur la cohérence avec ce même PREDMA.*

*Par contre, sur dix lignes, l'exposé des motifs, pour la priorité 5, nous explique que la diminution de la capacité de traitement est un pari sur l'avenir, et Pierre Gosnat a développé ce point. Nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un parti pris avec lequel nous sommes totalement en désaccord.*

*Concernant les besoins de traitement du SYCTOM, celui-ci table sur une réduction de la production globale de déchets ménagers sur son territoire de 127 000 tonnes, soit une baisse de 5% en 15 ans, de 2008 à 2023. Or, c'est la baisse qui a été observée en 8 ans entre 2001 et 2009. Cette baisse a été continue et observée bien avant la crise, même si elle s'est accélérée depuis. Il est donc pour le moins étrange que le SYCTOM parie sur le ralentissement de la baisse, alors même qu'avec les obligations découlant du Grenelle de l'Environnement et les objectifs du PREDMA les efforts de tous devraient être accrus.*

*Il semble d'ailleurs que le SYCTOM ait lui-même des doutes sur ses propres prévisions puisqu'il a été décidé au dernier comité syndical du SYCTOM du 7 avril, où je représentais notre ville en tant que suppléante de Pierre Gosnat, de lancer une étude visant à identifier les causes de la baisse de déchets constatée sur le territoire du SYCTOM, et à élaborer un ou plusieurs scénarios de prévision de la production de déchets ménagers à l'horizon 2016 et à partir desquels les services du SYCTOM pourront réaliser des prospectives tonnage. Pour nous, et c'est ce que j'ai dit lors du comité syndical du SYCTOM, il serait sage d'attendre le résultat de ces études avant toute décision sur la reconstruction d'une usine à Ivry. De plus, le développement de la prévention des déchets, dans lequel le SYCTOM semble actuellement vouloir s'engager fermement, devrait porter ses fruits et amener à une baisse des ordures ménagères à traiter plus importante que celle constatée au fil de l'eau depuis 2001 sans effort particulier en la matière.*

*Enfin, il est important de souligner que dans les comparaisons européennes, la France fait figure de mauvais élève pour le recyclage des déchets. Ainsi, nous ne recyclons que 17% de nos déchets alors que l'Allemagne, pays comparable au nôtre, en recycle 48%. C'est notamment pourquoi les objectifs votés dans la loi Grenelle 1 sont de 35% pour 2012 et de 45% pour 2015. Or, sur le territoire du SYCTOM, le taux de recyclage est actuellement d'à peine 14%, et dans ses prévisions le SYCTOM envisage de le porter à 23% en 2014 et 32% en 2023. Le SYCTOM est donc bien en-deçà des objectifs du Grenelle pour le recyclage.*

*Pour toutes ces raisons, nous pensons que le projet actuel du SYCTOM est bâti sur des prévisions erronées. De plus, l'équipement prévu est conçu pour durer de 30 à 40 ans, période durant laquelle le tonnage à traiter baissera sans doute encore. Nous risquons donc de nous trouver avec un équipement surdimensionné qui jouerait alors comme un aspirateur à déchets car il faudrait faire fonctionner l'usine, ce qui risquerait donc de mettre à mal les politiques de prévention et de recyclage. Or, le coût de la reconstruction de l'usine est estimé aujourd'hui à 800 M€ et atteindra certainement le milliard d'euros, soit environ 60 à 70 € par habitant. Dans une période où les finances de nos collectivités sont mises à mal par les réformes du Président de la République, il semblerait sage de ne pas s'engouffrer dans une dépense inutile.*

*Je voudrais aussi dire quelques mots sur le projet technique tel qu'il nous est proposé pour la reconstruction de l'usine d'Ivry.*

*Alors qu'il est mis en avant une diminution de la capacité d'incinération - et le Maire vient de le répéter -, je veux attirer l'attention sur le fait que l'on change totalement de procédé d'incinération en ne brûlant plus le tout-venant, mais ce que l'on appelle « la fraction combustible résiduelle ». Ceci est un peu technique mais je crois qu'il faut en parler, et cela appelle plusieurs observations :*

*1 - Le bassin versant de l'usine d'Ivry est élargi, puisqu'en plus des ordures du bassin versant actuel, l'usine d'incinération traitera les 110 000 tonnes de fraction combustible résiduelle correspondant à 400 000 tonnes d'ordures ménagères en provenance de l'usine de méthanisation de Romainville. Ainsi, alors que l'usine actuelle traite 690 000 tonnes d'ordures ménagères brutes, la future usine traiterait, elle, 890 000 tonnes d'ordures ménagères brutes en élargissant son bassin versant. Voilà qui s'oppose sérieusement à la logique de proximité.*

*2 - Alors que les 400 000 tonnes d'ordures ménagères brutes traitées à Romainville produisent 110 000 tonnes de fraction combustible résiduelle, l'usine de méthanisation d'Ivry apportera 240 000 tonnes de fraction combustible résiduelle pour 490 000 tonnes d'ordures ménagères brutes, ceci du fait de la limitation de la capacité de méthanisation de l'usine d'Ivry, située en zone urbaine, pour répondre aux obligations liées aux installations classées. Cela signifie que la capacité d'incinération pourrait être réduite avec une méthanisation ayant le même rendement qu'à Romainville. Pour cela, il faudrait construire deux usines de méthanisation. Bien évidemment, cela conduirait à trouver un autre site qui pourrait par ailleurs répondre à une logique de proximité. Ce n'est pas le choix que fait le SYCTOM, et nous le regrettons.*

*3 - Du fait que ce ne sont pas des ordures brutes qui sont incinérées mais seulement la fraction combustible résiduelle, les déchets utiles et les mâchefers sont proportionnellement plus importants, représentant 25% du tonnage incinéré, alors qu'actuellement ils n'en représentent que 20%. Or, les déchets ultimes, particulièrement dangereux, doivent être stockés. Quant aux mâchefers, ils sont actuellement utilisés pour construire les routes mais de nombreuses associations et différents experts mettent en avant les risques de pollution des nappes phréatiques qu'ils présentent.*

*Le projet de reconstruction de l'usine d'Ivry est présenté par le SYCTOM, non pas comme un projet de traitement des ordures ménagères, mais comme un projet de valorisation énergétique, et notamment de production de vapeur pour le chauffage urbain. Cette question se retrouve aussi dans la priorité 8 concernant le chauffage urbain de l'exposé des motifs de la délibération qui nous est soumise. Or, il est clair que la nouvelle réglementation thermique, qui rentrera en vigueur en 2012, va entraîner une très nette diminution des besoins en chauffage, et qu'à l'horizon de la mise en service de l'usine, et encore plus si l'on tient compte de sa durée, ces besoins seront certainement extrêmement réduits. De plus, le chauffage urbain, qui est une bonne chose en soi, peut être alimenté par d'autres sources d'énergie renouvelables, non polluantes, notamment avec le développement de la géothermie, énergie particulièrement présente dans notre département. Le SYCTOM risque donc de se trouver avec un sous-produit de l'incinération qu'il aura du mal à écouler, ce qui renchérra le coût pour la collectivité.*

*Avant d'en venir à la question de la prévention et du recyclage, je veux aussi dire quelques mots sur la priorité cible de la délibération qui nous est soumise, à savoir le renforcement de la qualité architecturale et de l'insertion urbaine du site. L'un des alinéas de l'exposé des motifs ne manque pas de nous inquiéter. En effet, il est écrit : « La ville devra particulièrement veiller et/ou être force de propositions pour les hauteurs par rapport à l'existant et aux projets à venir, notamment sur Paris ». Lors du Conseil municipal de mars, notre groupe s'est prononcé contre la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris permettant la construction d'immeubles de grande hauteur sur Masséna-Bruneseau. Nous sommes bien évidemment aussi opposés à l'augmentation de la hauteur de l'usine projetée par le SYCTOM.*

*Enfin, je terminerai mon intervention sur la question de la prévention et du recyclage. L'exposé des motifs met en avant la prévention et la réduction des déchets. Nous sommes bien évidemment favorables à une politique ambitieuse en la matière. Mais en matière de prévention et de recyclage, il ne suffit pas de mots, il faut des actes. C'est pour cela que dans le cadre de ma délégation j'ai proposé que notre ville s'engage dans un plan de prévention des déchets. Le Conseil municipal a approuvé en mai 2009, soit il y a près d'un an, cette démarche et la signature d'une convention avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui nous apporte une subvention d'environ 50% du coût du plan, avec un euro par an et par habitant. Or, l'une des conditions mises par l'ADEME est que la Ville affecte une personne à la mise en œuvre de ce plan. Malgré mes demandes réitérées, et alors même que ce poste serait largement financé par la subvention de l'ADEME, ce poste n'a toujours pas été dégagé et la mise en œuvre du plan est malheureusement au point mort. De ce fait aussi, nous n'avons toujours pas sollicité la subvention du SYCTOM à laquelle nous pourrions prétendre.*

*Dans le cadre de ce plan, l'une des mesures que j'ai proposées est la création d'une recyclerie pour les vélos qui permettrait de récupérer les vélos et les bouts de vélo, et aussi à apprendre aux Ivryens à réparer leur vélo de façon à ce qu'ils puissent les conserver le plus longtemps possible. Pour cela il faut que nous puissions disposer d'un local adapté. Là encore je suis bien obligée de constater que les choses traînent, malgré mes relances incessantes.*

*Enfin, l'exposé des motifs, au point 4, concernant la protection de la santé et de l'environnement, indique que le SYCTOM « doit aider les communes à mettre en place des collectes spécifiques pour les bio-déchets ». Je dois informer le Conseil que cela est déjà mis en œuvre puisque nous avons déjà reçu un courrier en ce sens du Président du SYCTOM nous proposant de mettre en place une telle collecte spécifique et de nous aider pour la mise en place de cette action. Je m'y suis aussitôt déclaré favorable mais les services m'ont indiqué que cela représenterait une dépense trop importante pour la Ville et, pour l'instant, notre Ville n'a pas répondu au courrier reçu. Je continue à penser qu'il faut fermement s'engager dans cette voie et développer des jardins partagés avec des composts collectifs, notamment dans les cités gérées par notre Office municipal. Tous les experts s'accordent à dire que la collecte sélective des bio-déchets est beaucoup plus efficace que le tri mécano-biologique qui risque de plus de déresponsabiliser les habitants.*

*Pour toutes ces raisons nous voterons contre la délibération qui nous est proposée, même si nous sommes d'accord avec le premier article de la délibération qui consiste à prendre acte du compte rendu dressé par la Commission Particulière du Débat Public.*

*Notre groupe aurait souhaité que Pierre Gosnat, notre représentant titulaire au comité syndical du SYCTOM, dise l'opposition de notre ville au projet actuel du SYCTOM et lui demande de revoir en profondeur son projet. De plus, les observations que je viens de formuler sur certaines des priorités citées dans l'article 3 font que nous ne pouvons bien évidemment pas les approuver.*

*Concernant l'article 2, qui a pour objet de demander au SYCTOM d'associer l'ensemble des élus et des associations membres de la CLIS au comité de concertation qu'il mettra en place pour élaborer le programme, nous nous étonnons que la demande de notre Conseil municipal soit en retrait par rapport à la proposition du SYCTOM qui, lors du comité syndical du 7 avril dernier, - et comme nous l'avons vu hier à la réunion qui a eu lieu de ce comité de concertation - a proposé que la nouvelle phase de concertation associe non seulement l'ensemble des élus et des associations membres de la CLIS mais aussi, pour ce qui concerne le monde associatif, les représentants des associations nationales ayant participé au débat public, les associations de consommateurs, les représentants des associations locales du bassin versant ainsi que les associations régionales et/ou départementales. Notre groupe est donc pour le moins étonné que la Ville soumette au vote du Conseil municipal une telle demande de concertation a minima, se situant ainsi en-deçà de ce qui constitue une avancée démocratique résultant des trois mois de débats publics contradictoires organisés par la Commission Particulière du Débat Public. Je vous remercie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux. Bien qu'étant dans l'opposition municipale, depuis le début de notre mandat nous avons eu une position, non pas d'opposition systématique, mais d'examen sérieux de chaque dossier afin de former notre propre opinion en conscience.*

*Sur ce dossier de l'usine d'incinération, en tant que délégué de la commune auprès du SYCTOM, j'ai pris cette tâche avec sérieux, j'ai suivi le débat public avec autant d'assiduité que possible compte tenu de mon agenda. J'ai analysé tous les documents, parfois très techniques, très complexes, j'en ai discuté avec des associations, d'autres associations car je suis moi-même président d'une association, et j'ai jugé que le débat de la CNDP avait été jugé sérieusement.*

*L'usine actuelle est techniquement obsolète et en très mauvais état sous un habillage refait récemment. De l'extérieur elle peut paraître en bon état mais à l'intérieur les bétons s'effritent, les équipements sont fatigués, les normes de pollution sont tout juste atteintes et le remplacement de l'usine est inéluctable et devient maintenant urgent. On pourrait souhaiter effectivement, comme cela a été dit parfois dans les débats, qu'il n'y ait plus de déchets ou que l'on mette l'usine dans d'autres communes. Malheureusement ce n'est pas le cas et cela n'apparaît pas possible. Je suis bien sûr tout à fait d'accord pour une recherche de diminution et d'un meilleur tri des déchets, je pense qu'il y a des progrès importants à faire, y compris dans notre ville ; il faut peut-être que nous soyons un exemple et un modèle. Cependant, je ne pense pas possible que l'on puisse se passer d'une installation de traitement et que l'on puisse ne plus avoir de déchets. Sinon, il faut mettre tous les déchets non triés en décharge chez nos voisins de Seine-et-Marne et je ne pense pas que cela soit non plus une bonne solution.*

*Il faut noter que le réseau de chauffage urbain arrive à Ivry et qu'il faut continuer à l'alimenter pour tous les immeubles qui y sont raccordés. S'il n'y avait pas d'usine d'incinération il faudrait une centrale thermique à la place.*

*Compte tenu de ces éléments, nous voterons de manière favorable à cette délibération. Il faut bien noter qu'il ne s'agit pas d'un blanc-seing donné au SYCTOM, c'est pour nous simplement donner l'autorisation de poursuivre les études de manière opérationnelle, en concertation avec les élus et les associations. Et avec l'information plus large des habitants d'Ivry et des communes aux alentours.*

*La question de la capacité reste à examiner dans ce cadre-là. Sur la question des panaches de fumée, contrairement à certains élus ou certaines associations, nous sommes contre le maintien des panaches de fumée et sur ce point nous rejoignons l'avis du SYCTOM et des communes riveraines d'Ivry.*

*A mon point de vue, refuser d'autoriser le SYCTOM à poursuivre les études concernant l'usine d'incinération aurait pour effet contre-productif de maintenir plus longtemps l'usine actuelle qui est obsolète, qui a un mauvais rendement et qui pollue plus que l'usine qui serait plus moderne. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Monsieur Leclercq. Denis. »*

**M. MERCIER.** - *« Monsieur le Député-Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Depuis de nombreuses années l'avenir de l'usine d'incinération des déchets du SYCTOM anime les discussions et les débats de notre ville. Ces derniers mois, le travail conduit par la Commission Particulière du Débat Public a permis à tout un chacun de s'exprimer sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry du centre de traitement des déchets du SYCTOM. Les particuliers, les associations, les organisations politiques ont eu la possibilité de contribuer à la réflexion, que ce soit lors des réunions ou par la production de cahiers d'acteurs, comme ce fut le cas pour la section Léon Blum du parti socialiste d'Ivry.*

*Aujourd'hui, notre Maire sollicite l'avis du Conseil municipal afin d'avoir une position pour le comité du SYCTOM du 12 mai prochain où il siège en tant que Vice-président, alors que jusqu'à présent il s'était abstenu lors des votes sur ces questions. La sollicitation de l'avis du Conseil n'étant pas une obligation, nous le remercions de nous avoir sollicités sur cette question. Rappelons également qu'il ne s'agit pas ce soir de se prononcer sur le programme mais sur les questions que le futur projet devrait en prendre en compte.*

*Nous sommes en accord avec les onze grandes orientations proposées dans l'exposé des motifs et nous nous félicitons d'avoir ré-ouvert collectivement la question des compensations à travers le soutien financier aux communes d'accueil d'équipements de traitement des déchets.*

*Au-delà du centre du SYCTOM, les compensations pour les communes accueillant des servitudes (traitement des eaux, cimetière, funérarium) d'autres collectivités est une vraie question à travailler, d'autant plus que la suppression de la taxe professionnelle malmène les finances locales.*

*Ceci étant dit, quelques remarques notamment à propos du dossier que le collectif 3R a fait parvenir aux Conseillers municipaux. Nous les remercions car ils contribuent au débat et que, quelles que soient nos conclusions aux uns et aux autres, le débat est toujours enrichissant. Par ailleurs, cette démarche nous permet de prendre en compte certaines arêtes du projet.*

*Voici donc quelques-unes de nos réflexions. A propos du coût financier que nous souhaitons le plus raisonnable possible, cela va de soi puisqu'au final ce sont les contribuables qui le financeront. Rappelons que les investissements concernent plusieurs générations puisque le nouvel équipement est prévu pour fonctionner une bonne quarantaine d'années.*

*A propos de l'incinération sur le volume des 700 000 tonnes incinérées, aujourd'hui nous incinérons déjà entre 175 000 et 350 000 tonnes de FCR (Fraction Combustible Résiduelle). La nouvelle usine devrait incinérer uniquement 350 000 tonnes de FCR. A propos du volume des 350 000 tonnes liées au seuil nécessaire pour l'approvisionnement des équipements du chauffage urbain du CPCU, nous pouvons comprendre cette notion de seuil, comme nous comprenons que pour maintenir le volume de déchets à incinérer, diminuant sur les territoires constituant notre bassin de versement, la réflexion du SYCTOM est d'agrandir le territoire de collecte. Mais nous demandons que cela soit dit clairement.*

*Pour autant, dans ce schéma nous souhaitons connaître le plan d'évolution des installations de la CPCU, de son schéma directeur pour faire évoluer ces équipements sur des solutions alternatives ce qui, nous le comprenons également, en termes calendaire et au vu du chantier à mettre en place et des coûts financiers, ne doit pouvoir coïncider qu'avec la fin de vie de la future usine.*

*A propos de la méthanisation, avec la limite liée à ce procédé en zone urbaine dans la mesure du possible, nous y sommes favorables pour autant que de véritables solutions aux nuisances possibles (odeurs pour les riverains) mais également aux conditions de travail des employés soient garanties.*

*A propos de la réduction des déchets et du rôle du SYCTOM, nous pensons qu'il faut y consacrer plus de moyens. Pour autant, quel que soit le niveau de prise en compte du tri par les particuliers, nous pensons que la réduction doit se faire à la source, et cette question dépasse la seule responsabilité du SYCTOM. Les entreprises, la distribution ont un rôle essentiel à jouer. A ce propos, à l'échelle locale, saluons le travail engagé par nombre de celles d'Ivry, notamment dans le cadre du Club des Entreprises. Nous ne croyons pas en la redevance incitative qui ne prend pas en compte la composition familiale, les couches des enfants, le type de courses des familles nombreuses. On revient à la question de la source qui, comme pour la question du stationnement payant, pénalise les plus pauvres. La régulation par l'argent est un outil à manier avec précaution. Nous sommes favorables au contraire à des actions de pédagogie, d'ailleurs seule méthode où la sanction a un sens. Il nous apparaît que dans les populations de nos territoires où règne la mixité nous ne sommes pas égaux devant les supports écrits (mails, affiches, plaquettes). Aussi, nous pensons qu'il faut créer des agents d'incitation pour analyser avec les particuliers leur comportement, expliquer les enjeux et trouver des solutions adaptées. Pour ce sujet, comme pour de nombreux autres, la question de l'accompagnement est essentielle. Ce n'est pas pour rien qu'elle est aujourd'hui au centre de nos divergences politiques avec la droite et son gouvernement.*

*A propos des agents d'incitation, nous pourrions réfléchir, si nous devons percevoir des indemnités compensatrices liées à la servitude, au fait de les consacrer à la mise en place d'une telle initiative sur notre commune.*

*Voici quelques-unes de nos réflexions, alors que la majorité du groupe socialiste votera positivement la délibération qui nous est proposée. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci Denis. Philippe. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous savons tous que la question des déchets et de leur production, qui est le principal élément de notre débat de ce soir, est un enjeu majeur face aux défis environnementaux pour la planète auxquels l'humanité est confrontée.*

*En ce sens et avant tout il faut souligner le rôle déterminant de la ville d'Ivry et de son Maire à l'initiative dès 2003 dans le processus d'interpellation, de mise en commun des débats, des réflexions, des propositions, que ce soit au sein du SYCTOM ou vis-à-vis des partenaires institutionnels, en particulier avec la Ville de Paris, et de la population ivryenne et de tous les groupes politiques de notre Conseil municipal.*

*La démarche du Maire ce soir créant les conditions d'un nouveau débat au Conseil, même si nous n'avons pas à proprement parler de décisions à prendre à cette étape du projet, témoigne une nouvelle fois de la volonté constructive de mettre sur la table tous les éléments d'un débat complexe et de poursuivre ainsi pour l'avenir.*

*Ce qui nous semble très important en ce qui nous concerne, et en ce qui concerne notre responsabilité municipale à cette étape, c'est bien le contenu du mandat que nous confions au Maire pour la poursuite et les nouvelles orientations à donner au projet, comme l'indiquait Pierre Gosnat dans son introduction. En ce sens, les onze priorités définies nous apparaissent clairement comme prenant en compte les interrogations soulevées et les exigences posées par les associations, les habitants et les élus. Elles ne figent en aucun cas les évolutions possibles - et le Maire l'a rappelé encore ce soir - pour l'avenir. D'ailleurs, le cahier des charges du projet sera l'objet - et cela a commencé hier après-midi - d'une nouvelle étape de concertation et de consultation associant l'ensemble des intervenants et dans les conditions demandées lors du débat public qui vient de s'achever.*

*Quelques points tout de même à propos des arguments avancés pour repousser, non pas le projet puisqu'il n'est pas encore écrit, mais l'étape actuelle du projet. Tout d'abord la cohérence de celui-ci avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, ce fameux PREDMA que beaucoup d'entre nous ont évoqué ce soir. Celle-ci est non seulement une réalité - sa conformité a été réaffirmée par le Conseil régional lui-même - mais la prise en compte de la dimension régionale était et reste une exigence portée par notre ville. Je ne doute pas que les évaluations et les études engagées - je pense notamment à celle portant sur les capacités existantes dans le Val-de-Marne ou celle sur la baisse tendancielle du volume des déchets qui reste à confirmer, aussi encore aux évolutions techniques et technologiques, les recherches scientifiques sur les polluants - seront pleinement prises en compte par la Région dans la mise en œuvre de son plan qui pourrait peut-être dans les prochaines semaines être retravaillé et révisé par la nouvelle équipe en place.*

*Mais de toute façon, nous sommes toujours pour ce qui nous concerne porteurs de cette exigence de conformité avec le PREDMA.*

*Ensuite, le coût financier qui serait trop lourd. Il y a là une ambiguïté et une contradiction car il s'agit bien d'un investissement de service public majeur, ambitieux à juste titre et là encore nous sommes porteurs de cette exigence. Nous voulons donc pour notre ville, pour ce secteur de l'Ile-de-France, un équipement à la hauteur des enjeux environnementaux. Il n'est en effet pas question de laisser penser qu'ici le bien-être et la sécurité sanitaire des habitants sont moins importants qu'ailleurs, à l'image de ce qui s'est fait des années durant, par exemple en termes d'aménagement des voies autoroutières et urbaines et de protection contre les nuisances, que l'on vive à l'est ou à l'ouest de Paris. Attention donc à ce type d'argument qui peut finalement être dangereux pour les intérêts des populations riveraines.*

*A propos de la prévention et de la réduction des déchets - le Maire l'a souligné là encore -, s'il faut bien entendu poursuivre et développer la prise de conscience, inviter à une consommation citoyenne, au tri, à la réutilisation, on ne peut pas faire peser sur les seuls consommateurs l'action de prévention et de réduction des déchets. N'oublions pas la responsabilité première et fondamentale des entreprises de production des biens. Si les logos du « plus écologiste que moi tu meurs » fleurissent partout, c'est surtout sur des produits beaucoup trop souvent jetables, emballés, sur-emballés, affichés, imprimés sur des catalogues qui envahissent nos boîtes-aux-lettres avant de remplir nos poubelles, triées ou non. La cause environnementale, la légitime aspiration des gens à contribuer à la protection de la planète et préserver l'avenir des générations futures sont largement utilisées et récupérées.*

*En la matière, celle de la production - bien évidemment les Etats-Unis et l'Union européenne portent une responsabilité lourde -, proluxe en matière de normes visant à libéraliser à tout va et à exacerber la concurrence, à casser les services publics, y crée ainsi les conditions d'une accélération des processus de consumérisme profitable à ceux qui exploitent la production, bien souvent les mêmes d'ailleurs qui exploitent ou aspirent à exploiter les déchets, leur élimination, leur transformation dans le seul but d'en tirer profit. L'exploitation, qu'elle soit l'exploitation du travail des hommes et des femmes ou des biens pourtant communs à l'humanité et à la nature, demeure le moteur du système économique qui sévit. Le capitalisme, même bardé de logos les plus écologistes, ne peut survivre dans sa raison d'être : l'exploitation dans une société fondée avant tout sur l'inégalité sociale.*

*Quant à nous, nous partageons les objectifs de réduction, de développement de la réutilisation et du recyclage des déchets. La Ville s'engage d'ailleurs - Chantal l'a rappelé - dans la mise en œuvre de son plan local de prévention des déchets et nous avons également travaillé cette année à la lisibilité de notre action en la matière en établissant un budget annexe identifiant nos actions mais également leurs coûts pour la collectivité. Dans ce domaine, les besoins sont évidemment très importants. Si l'on veut travailler mieux encore à une politique de prévention, de réutilisation, de collecte de mieux en mieux adaptée, tout cela nécessite des investissements importants. Nous avons bien affaire à un processus en chaîne qui appelle à beaucoup plus de cohérence en termes de prévention, de ramassage, de tri et, in fine, de traitement.*

*Les groupes capitalistes, eux, l'ont compris, et l'on retrouve très souvent les mêmes sur les marchés de la collecte, de l'élimination et du recyclage à des stades où la rentabilité est satisfaisante.*

*D'ailleurs il existe aujourd'hui, en Ile-de-France et ailleurs, des incinérateurs privés, et ce sont aussi ces incinérateurs privés qui sont pris en compte dans ce qui a été évoqué ce soir sur la surcapacité d'élimination et d'incinération en Ile-de-France. Aujourd'hui, les exploitants des équipements du SYCTOM, s'ils sont heureusement missionnés dans le cadre d'une politique publique, n'en restent pas moins des entreprises dont l'objectif numéro un reste toujours le taux de rentabilité à deux chiffres pour les actionnaires. L'usine d'Ivry est exploitée par la TIRU, baptisée en 1986, et dont sont actionnaires Veolia, Suez ou encore EDF malheureusement privatisée à ce jour.*

*Cette nécessité de cohérence interpelle d'ailleurs la perspective pour nous essentielle d'une nouvelle réappropriation collective au sein d'un service public de gestion de la problématique des déchets, une nationalisation en quelque sorte, qui n'aurait rien d'étatique mais prenant en compte l'ensemble de cette chaîne, les différents intervenants publics et les collectivités locales sous des formes qui restent bien entendu à préciser. Une démarche, ce service public, seul capable de mener de front une politique publique capable de relever le défi ou les défis environnementaux, parce que seul capable de prendre en compte en premier l'intérêt des habitants, des salariés, des citoyens et même de la planète. Merci de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Serge Aberdam et ensuite Gisèle Pernin. »*

**M. ABERDAM.** - *« Merci. Je pense que nous avons pour une fois ce soir un débat qui aura des conséquences sur le temps et qui est le contraire d'un débat sur un budget à deux ou trois ans. Je voulais dire à Denis que la question de savoir si l'on pouvait tirer des taxes d'une affaire comme celle-là est vraiment au dernier plan de nos préoccupations. Mais il y a dans cette affaire des conséquences qui vont vraiment loin.*

*Le vote de ce soir va avoir lieu dans un contexte qui a été marqué dans le dernier Conseil par une très mauvaise décision. La décision a été de donner un avis favorable à la modification du plan d'urbanisme de Paris, et donc de faire monter quatre tours aux alentours de 180 mètres de hauteur sur le nœud de périphérique joutant exactement le territoire où l'on veut maintenant reconstruire une nouvelle usine d'incinération. Dans ce quartier du port, entre Paris et l'opération Confluences, on est en train d'empiler des assiettes de façon extrêmement dangereuse, on rajoute des choses les unes aux autres avec une cohérence qui n'est pas évidente. L'évidence des rapports entre les cheminées ou pas de cheminées, ce n'est pas nous qui en déciderons, Monsieur Leclercq, et les tours de 180 mètres de hauteur, et l'afflux de voitures dans ce nouveau quartier, etc., ne sont pas maîtrisés et vont l'être de moins en moins si par hasard la Ville de Paris a la mauvaise idée d'utiliser ses capacités de construction dans le nœud entre le périphérique et les boulevards extérieurs.*

*On a donc pris une mauvaise décision et l'on est en train d'y rajouter quelque chose qui tend vers une décision de récréation de cette usine avec une surcapacité. Alors on peut discuter extrêmement longuement pour savoir quelle va être la pente d'évolution de la collecte des ordures ménagères, etc., enfin il y a toute une discussion technique très intéressante que je ne pense pas que nous allons avoir à nouveau ce soir.*

*J'ai été globalement d'accord avec les considérations de Mme Duchène et j'aurais tendance à voter comme elle ce soir. La seule nuance tourne autour de la réparation des vélos, mais nous en discuterons une autre fois.*

*Mais je pense que cette logique-là est une logique plus raisonnable et je pense effectivement que le SYCTOM devrait revoir sa copie en profondeur et sur le long terme.*

*Il y a là quelque chose que Philippe Bouyssou a dit et avec laquelle je suis d'accord. Je ne suis pas d'accord avec Pierre Gosnat lorsqu'il explique qu'il s'agit d'un acteur public. Il ne s'agit pas simplement d'un acteur public, il y a une étroite association avec des intérêts privés extrêmement présents et il est très difficile, dans la réalité des choses, de distinguer le syndicat intercommunal des intérêts qui y sont associés, de la TIRU, de la compagnie de chauffage urbain et de l'ensemble des considérants industriels qui vont autour. Tout ceci est extrêmement mélangé.*

*Peut-on imaginer dans un deuxième temps qu'un jour, dans les conditions d'un gouvernement de gauche décidé, toutes ces institutions deviennent des institutions publiques ? C'est possible, mais à l'heure actuelle nous nous trouvons en face d'un ensemble d'intérêts privés extrêmement puissant et qui, en particulier dans l'exemple qu'a donné Pierre Gosnat, sont en train par exemple de faire passer l'incinération des déchets de la région marseillaise sous leur contrôle. Il y a donc là quelque chose d'effectivement très menaçant. Ce qui fait que le choix qui est en train d'être fait est particulièrement préoccupant.*

*Sur un plan démocratique - excusez-moi -, la délibération telle qu'elle est rédigée - c'est là quelque chose que j'ai déjà signalé plusieurs fois - est un document incroyablement embrouillé puisque pour en arriver à quelque chose qui prend acte, tout en mettant en avant des priorités que l'on devrait avancer mais qui par ailleurs ne conditionnent pas notre accord, on énumère toute une série de questions parfaitement légitimes. Et l'on aboutit à un document dont je ne sais quel niveau d'étude serait nécessaire pour le comprendre tant il est embrouillé, mais pour ce qui est de la clarté du vote démocratique, ce n'est franchement pas remarquable. C'est vraiment un document entièrement bâti de glissements et de jésuitisme et qui me paraît extrêmement peu clair.*

*Tout ceci fait qu'un certain nombre d'entre nous vont voter contre, mais voter contre donne l'impression que l'on vote contre les priorités, ce qui est absurde. Ce contre quoi l'on vote - il y a certes un nombre de formulations dans les priorités -, c'est surtout le fait que l'on admet que le projet dans sa forme actuelle, dans sa dimension actuelle va continuer. C'est-à-dire que l'on ne se pose en contre. La seule solution que l'on ait est donc de voter contre, ce qui est, tout autant que le vote pour, absurde vu la rédaction du texte. C'est pourtant ce que nous allons faire.*

*Enfin, ce sera mon dernier point et je pense que je serai plus bref que d'autres. Il y a ce problème majeur qui est le rapport entre élimination des déchets et production de chaleur. Bassin versant, extension du bassin versant, trafic, déplacement de déchets de tris, de déchets d'incinération, concentration des plastiques, etc. : en gros, nous risquons de voter ce soir un document qui propose que l'installation soit évolutive pour s'adapter à la situation. Et la situation que l'on ne maîtrise pas est une situation qui quelque part garde un rapport - cela a été dit par Denis tout à l'heure - avec le fait que l'on veut chauffer une partie de la ville à construire. Derrière, il y a évidemment des considérants sur les prix de revient de ce que l'on veut construire. Effectivement, construire sans chaudière autonome n'est pas tout à fait pareil. Mme Duchène a dit qu'après 2012 les besoins en chauffage allaient baisser.*

*Je ne sais pas ce que deviendront les recommandations du Grenelle de l'Environnement, je ne suis pas tout à fait sûr que cela va durer autant que les impôts... mais de toute façon, si l'on risque d'avoir une partie entière de la ville à chauffer avec cela, on va devenir des accros de la consommation d'ordures, des accros de ce qu'un certain nombre de documents dans cette affaire appelaient une source d'énergie renouvelable. Et c'est donc effectivement l'inverse de la ligne générale qui est de réduire les déchets, de les traiter, de les trier, etc. Je pense donc que cette connexion entre élimination des déchets, incinération et chauffage urbain est extrêmement toxique elle-même et je pense que c'est là quelque chose qu'il faut écarter dans cette affaire. Il peut y avoir une production de chaleur mais laisser le SYCTOM la traiter comme une fonction est extrêmement dangereux.*

*C'est pour cette raison que, personnellement, je voterai contre la déclaration telle qu'elle est rédigée. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Gisèle. »*

**Mme PERNIN.** - *« Je suis bien persuadée que le traitement des ordures ménagères n'est pas si simple. Je voulais tout de même dire qu'il vaut mieux incinérer les ordures plutôt que de les stocker dans des décharges qui provoquent une pollution bien plus grande et des risques d'infection de tous types. L'actualité récente sur la ville de Salindres est là pour le démontrer.*

*Je suis également opposée à l'argument d'envoyer nos ordures sur les sites voisins en disant « il vaut mieux les ordures chez les autres que chez nous ». Je ne vois pas d'autre solution que de les incinérer dans une usine, il faut tout de même bien en faire quelque chose.*

*Cela m'amène à ma première constatation. Beaucoup voudraient faire de l'or - excusez-moi le terme - avec des ordures, en oubliant peut-être tous les égards nécessaires à la santé des travailleurs de l'usine et des habitants. Il faut que le principe de précaution soit respecté et que toutes les mesures soient prises pour garantir qu'aucun risque de pollution n'existe. Je suis convaincue que cela doit rester un service public.*

*Par ailleurs, je redis mes réticences par rapport à la mise en place d'une taxe sur les ordures ménagères. Il y en a assez de toujours rendre la population responsable de ce qu'elle met dans les poubelles. Ce n'est tout de même pas de notre faute si les fabricants, notamment pour les biscuits, les enveloppent dans trois épaisseurs de papier. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Elisabeth. »*

**Mme LOICHOT.** - *« Je voudrais reprendre un peu ce que vous avez dit car vous avez fait allusion plusieurs fois ce soir, mais également souvent dans les débats lorsqu'il s'agissait du projet du SYCTOM, à l'appui de Michel Vampouille, Vice-président à la Région, nous disant « Vous, les élus Verts d'Ivry, êtes totalement isolés et ne représentez que vous-mêmes ». Je voudrais tout de même signaler que ce ne sont pas simplement les associations qui ont débattu contre le projet pendant ces trois mois de débat public, ce sont non seulement les élus Verts d'Ivry, mais aussi les élus du Val-de-Marne, les élus Verts, Europe Ecologie qui ont été extrêmement proches des associations, pas forcément sur les mêmes points, mais qui ont porté tout cela.*

*La preuve en est que la nouvelle équipe des élus de la Région a signé la pétition présentée par le collectif 3R, dont notamment la Présidente Cécile Duflot, la Présidente du groupe de la Région, ainsi que, par ailleurs, Dominique Voynet, Ministre de l'Environnement.*

*Ceci pour dire qu'il faut reconnaître, même si nous ne sommes pas d'accord et que nous avons des objectifs et une approche différente, que nous représentons tous les élus on le voit bien ici, les élus PS, PC, la droite sont dans la même logique : « il faut des déchets parce qu'il faut de l'incinération, parce qu'il faut du chauffage urbain ». Mais ici il y a des logiques différentes, c'est peut-être normal mais nous sommes là pour nous parler, pour convaincre. Mais il faut en même temps respecter les interlocuteurs, c'est pour cela que je tiens à dire qu'il s'agit de l'ensemble d'un mouvement écologiste qui représente des valeurs, où les gens se sont battus et qui se présentent avec une alternative à ce projet du SYCTOM.*

*A ce titre, je voudrais tout de même faire part de ce que représente le collectif 3R et de ce qu'il demande. Ce collectif regroupe sept associations, dont quatre ivryennes, « Passerelles » (Ivry), « A Suivre » (Ivry), « Rudologie & Co » (Ivry), la « CLCV Ivry », « Attac Ivry-Charenton », « Les Amis de la Terre » et le soutien du CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets). Ces associations réunies dans le collectif 3R ont rédigé une pétition que 700 personnes ont déjà signée, dont la moitié d'Ivryens et d'Ivryennes, sur papier et sur internet, ce dernier moyen permettant à chacun de vérifier les signatures des élus de la Région. Voici ce que demandent ces associations :*

*« Les associations du collectif 3R demandent qu'avant de prendre une décision irréversible qui engage des millions d'habitants pour des dizaines d'années et un budget de près d'un milliard d'euros, une étude alternative soit réalisée pour que le dimensionnement de la future usine soit calculé en fonction d'un plan ambitieux de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets et que la référence au chauffage urbain soit supprimée du cahier des charges.*

*Ces associations conviennent que soient traités à Ivry les déchets de son bassin versant (12 arrondissements parisiens, 13 communes du Val-de-Marne et une commune des Hauts-de-Seine) mais s'opposent à son élargissement à la Seine-Saint-Denis. A cette conception de la solidarité à sens unique, elles opposent la prise en compte de la santé des riverains qui subissent déjà l'usine d'Ivry depuis plus de 40 ans.*

*Le collectif demande qu'une étude soit réalisée sur la surcapacité des incinérateurs et sur la mutualisation possible des équipements aux niveaux départemental et régional. Il demande également que le projet d'Ivry-Paris 13<sup>e</sup> s'intègre dans un plan de réduction des incinérateurs lié à la réduction attendue des déchets en Ile-de-France et il souhaite que soit encouragé le compostage individuel et collectif [c'est pour cela, Gisèle, que je pense qu'avec une volonté politique de mettre en place des compostages individuels et collectifs dans notre ville au pied des immeubles, il y aurait beaucoup moins de déchets ménagers à payer sous forme de taxe pour les habitants] ainsi que la collecte séparée des bio-déchets dont toutes les expériences montrent qu'elles produisent par méthanisation un compost de bonne qualité. »*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - « *Je ne vous propose pas que nous ré-intervenions sur le fond du débat. Il y a eu toute la période de la Commission du Débat Public, il y a ce qu'il s'est passé avant. Le texte que je vous propose s'ouvre précisément sur la poursuite de ce débat.*

*Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Aberdam, vous trouvez toujours que ce que l'on écrit est imprécis, pas bon, pas français, etc. Mais vous avez tout loisir de m'appeler - vous aviez ce texte depuis un moment - pour me dire « Monsieur le Maire, je ne comprends pas certaines choses, éclaircissez un peu votre position ». Mais j'ai tout de même l'impression que le débat est assez clair, y compris votre intervention, laquelle est suffisamment claire pour que vous preniez une position. Je voulais d'ailleurs vous dire que sur la question du service public, je n'arrive pas à comprendre votre position. Il y a un organisme qui est le SYCTOM, qui est un syndicat intercommunal public et qui fait évidemment appel à des entreprises dont certaines sont privées. Je regrette effectivement que la TIRU sortie de l'EDF, dénationalisée, etc. mais quand la Mairie d'Ivry passe des marchés, elle ne le fait pas avec la régie publique de la ville d'Ivry. Quand on construit des routes, des logements, etc., on fait appel au privé et il n'y a pas de rapport ambigu ! Et quand le SYCTOM produit de la chaleur, il fait appel à la TIRU en tant qu'exploitant de l'usine et à la CTCU pour distribuer la chaleur. Il y a donc bien évidemment un rapport permanent entre le secteur privé et le secteur public. A moins d'être dans une société de type soviétique où, au mieux, nous aurions affaire à des coopératives ouvrières de chauffe par exemple.*

*Par ailleurs, je trouve que le débat n'a été ni politicien, ni injurieux, ni méprisant vis-à-vis de qui que ce soit. Je ferai remarquer à Elisabeth que si j'ai parlé de Michel Vampouille - qu'ici tout le monde ne connaît peut-être pas -, je l'ai cité en tant que Vice-président du Conseil régional ; à aucun moment je n'ai dit qu'il était Vert, précisément pour ne pas entretenir de polémique. Mais il faut bien dire - puisque tu m'y pousses - que les Verts n'ont pas voté contre au Conseil régional mais se sont abstenus, et que celui qui a tiré l'ensemble du dossier, qui l'a présenté, est le Vice-président Vert du Conseil régional. Ensuite, que vous ayez décidé de lui couper la tête, c'est votre affaire et pas la mienne ! Vous ne l'avez plus représenté mais en tout cas vous ne vous êtes pas opposés au PREDMA, et c'est votre Vice-président qui a introduit le dossier et qui l'a défendu auprès du Conseil régional. Voilà la réalité.*

*Chantal dit que j'aurais dû présenter la position du Conseil général. Non ! Tu fais référence à une lettre d'un Conseiller général, Jacques Perreux, qui écrit fort opportunément, le 20 novembre, concernant une réunion du 16 mars du Conseil général, et qui n'a mis aucun avis sur la question de l'usine d'Ivry. Par contre, Jacques Perreux, comme par hasard, le 20 novembre, écrit une lettre dans laquelle il fait un certain nombre de remarques que tu cites. Mais ce n'est pas la position du Conseil général ! Je pense que tu le sais, ou alors je te donnerai les documents. Tu t'appuies sur une lettre de Jacques Perreux, précisément au moment où politiquement il change d'optique et au moment où il devient candidat sur la liste « Europe Ecologie ». Il faut donc dire la réalité, et je te donnerai le compte rendu du Conseil général du 16 mars. Il faut que les choses soient claires, c'est suffisamment complexe pour ne pas dire de choses qui ne soient pas exactes. Jacques Perreux fait état de cette réunion du 16 mars où il aurait donné son avis, où il aurait décidé de réunir les directeurs des différentes usines du Val-de-Marne, etc. Cela fait un an et je n'ai jamais vu, à ma connaissance, de réunion qui se soit tenue là-dessus. Je rencontre Jacques toutes les semaines et il ne m'en a jamais parlé ! Je veux bien qu'on le cite aujourd'hui comme exemple, mais ce n'est pas la position du Conseil général, à aucun moment le Conseil général ne s'exprime sur cette question d'Ivry. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

**A/** PREND acte du compte-rendu dressé par la Commission Particulière du Débat Public, des débats publics relatifs au centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII, DEMANDE au SYCTOM d'associer l'ensemble des élu-es et des associations membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance au comité de concertation qu'il mettra en place pour élaborer le programme et DEMANDE au représentant de la Ville au Comité du SYCTOM du 12 mai 2010, de souligner les 11 priorités, visées dans la délibération.

(34 voix pour, 6 voix contre : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM et 3 abstentions : Mme PERNIN, MM. BELABBAS, PRAT)

**M. GOSNAT.** - *« La délibération est adoptée, et c'est dans ce sens là que je l'enverrai au SYCTOM, c'est sur ces bases-là que j'interviendrai au mois de mai au SYCTOM mais je vous demande vraiment de prendre en considération le fait qu'il ne s'agit que d'une étape et que ces onze propositions ne sont qu'une étape dans la poursuite de la réflexion, de la concertation, et nous aurons l'occasion d'y revenir ici et avec la population d'Ivry. Il ne s'agit absolument pas d'une fermeture de débat, bien au contraire. »*

## **B/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Association ARESA**

Convention d'objectifs triennale

Rapporteur : Nicolas Rameau

**M. RAMEAU.** - *« Monsieur le Député-Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Avant d'aborder la question d'ARESA, assez symbolique de notre politique du développement économique et de l'emploi, je me vois obligé à une introduction un peu plus large pour répondre à des questions soulevées en commission Urbanisme et qui concernent également des points à l'ordre du jour dans les questions sans présentation orale préalable.*

*En effet, lors de la dernière commission Urbanisme, nous avons abordé la question du développement économique par le prisme de différentes structures, dont fait partie ARESA, financées par notre ville et d'autres partenaires agissant sur notre territoire. Ces outils sont relativement nombreux du fait même que nous menons une politique volontaire et dynamique en termes de développement économique et d'emploi.*

*Je conviens volontiers que ces structures peuvent prêter à confusion et que cela peut créer un manque de lisibilité renforcé par certains noms similaires pour des structures pourtant bien différentes comme Seine Amont Développement, Seine Amont Initiative ou ARESA (Association pour le Redéploiement Economique en Seine Amont).*

*S'il y a moins de confusion liée au nom sur le Club des Entreprises, le Matériaupôle, le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, le SPL Mécatronic, le Réseau Gérontechnologique, sans oublier le Groupement d'Intérêt Public d'Ivry-Vitry regroupant la mission locale, le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie) et la cellule ANRU, sur le Campus urbain nous pouvons légitimement nous interroger sur une déperdition d'efficacité à voir coexister autant de structures.*

*Nous nous sommes interrogés sur leur possible regroupement au sein d'un seul organisme identifié et sur leur lien et leur interaction avec les acteurs nationaux comme Pôle Emploi par exemple. Je rappelle que ces associations ou organismes ont des objectifs, des missions, des partenaires ou des modes de gouvernance différents. Ces missions sont clairement identifiées et sont complémentaires. Pour certaines de ces structures nous réfléchissons d'ailleurs, dans le cadre des projets européens FEDER, à une mutualisation des moyens au sein d'un centre de ressources.*

*Il pourrait y avoir un risque de confusion, mais toutes ces structures interagissent entre elles comme autant de points nodaux d'un maillage du territoire. Elles travaillent avec les autres organismes, bien sûr Pôle Emploi, mais aussi les Chambres consulaires, les structures régionales comme le Centre Francilien d'Innovation, la liste est bien longue pour que j'en fasse une présentation exhaustive. Cela nous permet de mener une politique économique territoriale adaptée au monde des acteurs économiques et sociaux. Et, chose encore plus rare, nous avons fait le choix de gouvernance partagée pour ne pas seulement consulter mais bien pour impliquer les acteurs économiques et sociaux, syndicats, entreprises, universitaires, dans notre politique. Et nous, nous avons une politique, une stratégie partagée que nous menons, avec des résultats. Je ne vous cache pas que cela prend du temps aux services municipaux et aux élus, car même si nous fixons en concertation des objectifs et que nous n'avons pas de rôle de tutelle, nous sommes souvent sollicités.*

*Pour en revenir à ARESA et la convention d'objectifs triennale qui nous concerne plus particulièrement ce soir, je vous propose un historique d'ARESAs qui illustre bien ce travail et cette politique.*

*L'association ARESA a été créée en mai 1994 à l'initiative de la mission Seine Amont, mission d'Etat rattachée à la direction régionale de l'Équipement, au moment où le schéma directeur d'Ile-de-France identifiait officiellement Seine Amont comme un site à enjeu stratégique pour le développement harmonieux du territoire régional. Douze villes du Val-de-Marne, Ivry, Vitry, Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon, Valenton, Charenton, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Alfortville et Villeneuve-Saint-Georges, ont été ainsi repérées pour leur fort potentiel en matière d'aménagement du territoire mais aussi pour leurs réelles difficultés économiques et sociales.*

*ARESAs a été créée pour proposer, porter, promouvoir ou animer toute action contribuant au redéploiement économique du territoire de Seine Amont, soit fédérer les acteurs économiques de ce territoire afin de tenter de résoudre ensemble le problème de la remise à niveau économique et, au travers de l'économie, de résoudre une partie de ses problèmes sociaux. Depuis trois ans, ARESAs entend se positionner comme un outil au service du territoire Orly-Rungis-Seine Amont qui regroupe Ivry, Vitry, Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Alfortville, Rungis, Chevilly-Larue, Thiais.*

*ARESA porte des actions de développement économique que proposent les acteurs économiques locaux ou les membres de l'association. Chacune des actions suscite alors un partenariat décisionnel et financier. Dans les faits, ces actions présentent principalement un caractère opérationnel. A sa création, ARESA a mis l'accent sur la revitalisation du petit commerce et de l'artisanat. Aujourd'hui, Seine Amont Initiative, structure créée par ARESA en 1999, a pris en charge la revitalisation de l'économie de proximité sous l'angle du financement de la création d'entreprise.*

*En s'associant au CRITTMECA (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie en Mécanique), financé par l'Etat et la Région, et aujourd'hui le Centre Francilien de l'Innovation depuis 2009, ARESA s'est rapidement axée sur la redynamisation du tissu industriel de Seine Amont et a développé une offre de service pour les PMI dans le but d'y maintenir un bon niveau de performance technique, des actions de conseil technologique et d'appui à l'emploi-formation, optimise les compétences et les outils des PMI de Seine Amont et de les ouvrir à leur environnement économique par l'intermédiaire de réseaux institutionnels ou interentreprises, création de Mécatronic Seine Amont en 2000.*

*En s'associant au CRITTMECA et à la mission Seine Amont, ARESA a travaillé avec plusieurs centres de recherche et de formation pour évaluer leur potentiel de relations avec le territoire. Un certain nombre de projets appelés « Pôles d'excellence » ont été identifiés. Ils associent intimement recherche, formation et développement économique. Certains d'entre eux sont aujourd'hui avancés : le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, le Matériaupôle Seine Amont.*

*Exemples de composition de l'association : sont membres en 2009 des collectivités locales (Ivry, Vitry, Conseil général), un syndicat de salariés (CFDT), une association (Seine Amont Initiative), des grandes entreprises (Sanofi Aventis, MACIF, Sogaris, Air France Industrie) et des PMI (Ambiance Lumière, Conseil-Affaires-Services, XYZ Prototypes, ABAX Industries).*

*Des actions menées depuis la création de l'association :*

*En 1994, création d'un Conseil aux Acteurs Economiques de Seine Amont, le CAESA, dont l'action visait à accueillir et conseiller les porteurs de projets de création d'entreprises, action reprise en 2005 par la plate-forme d'initiative locale, Seine Amont Initiative.*

*De 1996 à 2000, la mise en œuvre avec l'aide du Fonds social européen de l'action Stratégie et Compétences qui a permis aux entreprises (35 PMI) d'adapter leurs compétences sur une prévision à moyen terme. Financement des journées de conseil et des plans de formation pour les salariés. Certaines des entreprises ont adhéré par la suite au SPL Mécatronic. Première action de mise en réseau des entreprises. Partenaires de l'action : Sanofi-Aventis avec la mise à disposition du directeur du développement local et le Medef.*

- 1999 : création de Seine Amont Initiative. Fonds de prêt d'honneur et fonds de garantie pour les porteurs de projets de création d'entreprises, qui acquièrent un statut d'association en 1999.*

- 2000 : création du SPL Mécatronic Seine Amont et portage jusqu'à ce qu'il soit complètement autonome. Janvier 2006 : ARESA a salarié l'animatrice du Réseau. Le SPL bénéficie du financement Région-Réseau régional d'entreprises pour l'Emploi. Il est toujours hébergé dans les locaux d'ARESA. Partage pour ARESA en 2004 de l'action Réseau et Compétences, action collective pour accompagner dix dirigeants du SPL dans leur stratégie de développement.

2000/2004 : portage sur proposition de la ville d'Alfortville du Pôle Maintenance Seine Amont. Assistance et aide au recrutement dans les métiers de la maintenance par la mobilisation d'un réseau de partenaires de la formation et de l'emploi.

- 2002 : création d'un poste de chargé du projet emploi-formation. Faciliter le développement des compétences dans les PMI par le recrutement de personnels qualifiés. Participer au montage d'actions collectives en direction des entreprises sur des thématiques (le GPEC). Stratégies de développement, innovations, etc.

2005/2006 : animation de l'action SETIM Production Performante pour les entreprises du Val-de-Marne.

- Convention en 2004 et 2008 avec SOPRAN, la filiale de Sanofi Aventis pour financer sous forme de prêts à taux bonifiés le développement d'entreprises se traduisant par trois à dix recrutements dans les trois ans à venir. Implication d'ARESA dans la protection d'entreprises.

2005/2009 : depuis la fermeture de la mission Seine Amont, fin 2004, ARESA a porté avec le concours du CRITTMECA une action de développement économique et industriel du territoire Seine Amont. Action de soutien à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie auprès des PMI. L'objectif était de contribuer au développement de l'innovation et de la recherche dans les PMI du territoire en s'appuyant sur des compétences d'expertise, sur des centres de compétences, des pôles de compétence, prioritairement de proximité et en mobilisant les aides financières à l'innovation. ARESA a travaillé en étroite collaboration avec le CRITTMECA et a hébergé, depuis la fermeture de la mission Seine Amont, le conseiller technologique de bassin ; celui-ci intervenait également pour la moitié de son temps dans le cadre des actions du CRITTMECA sur le restant du Val-de-Marne, et soutient les actions collectives d'ARESA liées à la recherche et à l'innovation.

- 2005 : portage et animation de la bourse Charles Foix, initiative de la ville d'Ivry et du CRITTMECA dans le cadre du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix et mise en œuvre du réseau de compétences en gérontechnologie. Objectif de la bourse Charles Foix : financer des travaux ou projets innovants répondant aux besoins de la personne âgée et de ses aidants. Inciter les liens entre les différents partenaires de la recherche et de l'innovation et les industriels. Moyens : ARESA assure la gestion administrative et financière ainsi que l'animation de la bourse depuis 2005. Gestion de fonds d'innovation redistribués sous forme de bourses recherche de fonds privés, suivi des candidats et des lauréats, création et mise à jour d'un site internet, organisation du jury de la bourse, promotion de la bourse, etc. Depuis 2004, 55 candidatures et 20 bourses pour un montant total de 163 000 € ont été distribuées. 2006 pour le montage et l'action et 2008 pour le lancement opérationnel, le réseau en compétence gérontechnologie.

- *Suivi de projets issus de la bourse et plus largement de ses porteurs de projets concevant des produits et des services innovants dans le domaine de la gérontechnologie. Mise en œuvre d'une gestion collaborative des projets. Centre de compétences, porteurs de projets, industriels, monde médical avec un objectif : le pôle d'excellence nationale, Pôle Allongement de la Vie Charles Foix. Recrutement d'un thésard pour ce site en septembre 2008.*
- *2006 : portage d'une étude de faisabilité, d'opportunité de lancement sur la création d'un Matériaupôle en Seine Amont. L'objet : le rapprochement de designers et d'ingénieurs sur l'approche sensorielle des matériaux, expertise sur des projets industriels, sur la formation, etc. La fin de l'étude en novembre 2009 a permis, suite à la création de l'association Matériaupôle Paris-Seine Amont en juin 2009, le recrutement par cette nouvelle association d'un chef en novembre 2009. Fin du portage d'ARESA en novembre 2009, le Matériaupôle est hébergé dans les locaux d'ARESA.*
- *2009 : création d'un poste innovation-recherche (un demi-temps, autre demi-temps : animation de la bourse Charles Foix) pour anticiper le départ du conseiller technologique du bassin CRITTMECA Centre francilien d'Innovation et capitaliser sa connaissance du tissu des entreprises industrielles.*

*2010 : ARESA a souhaité adapter son action d'appui aux entreprises en fusionnant les actions emploi-formation (depuis 2002) et innovation-recherche (depuis 2009) pour tenir compte de l'évolution du partenariat local. Départ du conseiller technologique de bassin CRITTMECA dans le cadre de la fusion des CRITT au sein du Centre francilien d'Innovation. Création à venir d'un centre de ressource Seine Amont, périmètre association Seine Amont Développement. Evolution des stratégies d'intervention d'acteurs : la CCIP (Chambre d'Industrie et de Commerce de Paris), la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), le GRETA, l'Agence de Développement du Val-de-Marne, l'EPA ORSA, etc. L'objectif de l'action d'appui-conseil aux entreprises est de rencontrer les chefs d'entreprise des PME-TPI et de leur apporter toutes les informations adaptées à leurs problématiques, en particulier sur les questions technologiques et d'emploi-formation, les orienter vers des acteurs qui pourront leur apporter des solutions concrètes et réaliser un suivi d'action. Il s'agira également de collaborer au développement de dispositions concernant les structures incubées par l'ARESA : SPL Mécatronic, Matériaupôle, Pôle Allongement de la Vie Charles Foix.*

*Partenariat institutionnel, financeurs de la totalité des actions ARESA en 2010 : Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et le Conseil général du Val-de-Marne. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2004, l'ARESA était hébergée par la mission Seine Amont. Outre l'hébergement, cette dernière assurait le secrétariat général et la logistique, services très importants pour l'association qui pouvait ainsi se concentrer sur ses actions. Suite au départ de la mission Seine Amont, les collectivités territoriales qui soutenaient les actions ont pris en charge les coûts de fonctionnement : subvention exceptionnelle pour le fonctionnement attribué par les villes d'Ivry et de Vitry-sur-Seine et le Conseil général du Val-de-Marne en 2005. Prise en compte du fonctionnement dans les financements des actions en 2006 pour Ivry, Vitry et demande au Conseil général en 2007 d'une subvention pour le fonctionnement qui s'ajouterait au financement des actions.*

*Suivant les actions, autres sources de financement, la DRIRE, les Fonds sociaux européens, les FEDER, l'ANRT. Pour les financements d'études : l'Etat, la Région, le Conseil général et les villes.*

*Le partenariat opérationnel dans le cadre de l'action appui-conseil aux PMI-TPI se fait avec le Centre francilien d'Innovation, la DRIRE, OSEO, les Chambres consulaires, le CETIM, le Mécatronic, le Matériaupôle, le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, le Pôle Emploi, les missions locales, les PLIE, les Centres de compétences (lycées, GRETA, etc.), les villes, le Conseil général 94, les entreprises, les associations, la direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Région, etc.*

*Enfin, le partenariat dans le cadre des actions de Charles Foix, le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix et ses membres, le CCIP Val-de-Marne, le Centre francilien d'Innovation, les centres de compétences, le SFTAG, (Société Française des Technologies pour l'Autonomie et de Gérontechnologie) Médialis, les villes, le Conseil général du 94, l'Agence de Développement du Val-de-Marne.*

*C'est pour toutes ces raisons - parce que cette action résume un peu les liens de maillage et d'interactions entre toutes ces institutions et structures, que je vous invite à approuver la convention d'objectifs triennale qui vous est proposée ce soir. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci Nicolas pour cet exposé à la fois historique et très complet. Sylvain. »*

**M. BARON.** - *« C'est juste pour dire que le groupe Socialiste est totalement conscient de toutes les initiatives et du fait que la ville d'Ivry a un certain leadership sur cette structure ARESA. En conséquence il approuve la convention triennale et nous voterons cette délibération qui autorise Monsieur le Maire à la signer et à engager les quelques milliers d'euros de dépenses qui s'y attachent. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Tu fais bien de préciser « quelques milliers d'euros »... Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous engage à adopter cette délibération. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

**B/ APPROUVE** la convention d'objectifs triennale à passer avec l'Association pour le Redéveloppement Economique de Seine-Amont (ARESA).

(41 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

**M. GOSNAT.** - *« Y a-t-il des observations concernant les autres points à l'ordre du jour ? »*

**AUTRES POINTS à L'ORDRE DU JOUR**

**M. ABERDAM.** - *« J'aurais voulu savoir, s'agissant du point n°2 sur le mobilier urbain, combien il y a de toilettes publiques dans le mobilier ? »*

**Mme DUCHENE.** - *« Il s'agit d'un marché qui nous engage tout de même, comme vous avez pu le voir, pour une durée assez longue. Il faut savoir que nous sommes clairement dans un marché d'oligopole, pour ne pas dire de monopole en la matière, que nous avons fait une première consultation qui s'est révélée infructueuse puisque nous n'avons eu aucune offre. Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier et nous n'avons eu qu'une seule proposition, et comme il nous faut bien renouveler notre marché de mobilier urbain, c'est celle-ci que nous vous proposons d'adopter, tout en regrettant profondément que ce marché soit si fermé -je parle bien entendu du marché global de mobilier urbain et non de notre marché à nous -, ce qui fait que les collectivités sont quelque peu pieds et mains liés avec un seul contractant. »*

**M. GOSNAT.** - *« Si j'ai bien compris, il y a deux entreprises sur le marché national. C'est d'ailleurs l'entreprise concurrente qui avait mis en défi Decaux sur la question du Vélib', mais qui ne s'est pas présentée sur le marché ivryen. Serge. »*

**M. ABERDAM.** - *« Je voulais juste préciser que cet extraordinairement faible développement de ce genre d'équipement pour la population et pour les gens qui viennent travailler ici ou étudier est quelque chose qui me stupéfie. Quand je pense que l'on vient de terminer successivement la gare, une des stations de métro et la Porte d'Ivry sans mettre à la disposition de la population un équipement aussi simple que des toilettes publiques, je suis épaté. Je ne conçois pas comment un marché de ce type et que je découvre là ne peut pas intégrer des choses comme cela. Je ne vais pas m'étendre sur les cabines téléphoniques ou autres, mais il y a une absence d'équipements destinés à la population sur ces espaces publics nouvellement ouverts que je ne comprends pas et qui me choque. Je ne trouve pas cela bien et je ne vais pas voter ce marché. »*

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Il y a de toute façon la feuille pour les présidents de groupe qui circule. Mais nous retenons l'information. Y a-t-il d'autres observations ? »*

**M. ABERDAM.** - *« Une observation concernant le point n°5. Il s'agit d'approuver l'entrée dans le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France de plusieurs villes de l'ouest parisien. Personnellement je suis plutôt pour que l'on sorte de ce syndicat, je ne suis pas pour en élargir les frontières comme cela, et je ne trouve donc pas raisonnable de voter pour cet élargissement, même si c'est symbolique, je suis pour voter contre et je trouve que je ne devrais pas être le seul. »*

**M. GOSNAT.** - *« Permettez-moi de vous dire que si nous voulons être à un moment donné suffisamment forts dans un syndicat intercommunal face au privé, il vaut mieux que nous soyons un petit peu plus nombreux. Autre chose est la prise de position que les élus adopteront dans ce syndicat, mais tout de même, face au privé il vaut mieux avoir un syndicat qui soit plus fort que le privé. Mais enfin vous êtes libre de voter contre sur ce point n°5.*

*S'il n'y a pas d'autres remarques, ce Conseil est terminé. Merci de votre attention, de votre présence, de vos interventions et merci au public. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

**1/ APPROUVE** les actions 1-A et 18-A du plan d'action annexé à la convention d'objectifs GP3 et leurs plan de financement, concernant respectivement la remise en état des sols sur le périmètre de l'opération Ivry-Confluences- 1ère phase pour l'année 2010 et la remise en état des sols du terrain sis 84-86 avenue de Verdun pour l'année 2010 en vue de la construction d'un groupe scolaire, **AUTORISE** le Maire à déposer, pour chacune des deux actions, un dossier finalisé auprès de la Région et à solliciter à ce titre une subvention régionale pour l'année 2010 et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de réalisation correspondantes, conformément à la convention type adoptée par délibération régionale CP 09-729 du 9 juillet 2009, une fois ces opérations adoptées par la Commission permanente du Conseil régional.

(à l'unanimité)

**2/ AUTORISE** le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, à l'installation, à l'entretien et à l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville d'Ivry-sur-Seine ouvert à perception de redevance, avec la société JC Decaux.

(39 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 3 abstentions : MM. CATHENOZ, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

**3/ APPROUVE** l'avenant au protocole d'accord 2007/2009 relatif à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) d'Ivry/Vitry le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2010 et **PRECISE** que la subvention de la Ville au PLIE s'élève à 67 000 € pour l'année 2010.

(à l'unanimité)

**4/ APPROUVE** la contribution financière de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le financement de la Cellule Emploi ANRU du GIP Ivry-Vitry, à hauteur de 5 000 € pour l'année 2010.

(à l'unanimité)

**5/ ACCEPTE** l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

(42 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

**6/ APPROUVE** la programmation 2010 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers » et **SOLLICITE** la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets.

(à l'unanimité)

**7/ APPROUVE** la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à l'accueil de loisirs avec hébergement concernant la mise en oeuvre du dispositif VACAF AVE (Aides aux Vacances Enfants) pour les séjours d'enfants organisés par des organismes de vacances.

(à l'unanimité)

**8A/ APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de télé-assistance des foyers logements de la Ville conclu avec la société Immoveille.

(à l'unanimité)

**8B/ APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maintenance préventive et curative des appareils de télé-assistance conclu avec la société Immoveille portant diminution de 26% des montants minimum et maximum.

(à l'unanimité)

**9/ DECIDE**, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2010, et **APPROUVE** la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances relative au programme « Séniors en Vacances » afin de favoriser le départ en vacances de personnes retraitées âgées.

(à l'unanimité)

**10/ APPROUVE** la convention de délégation de paiement dite « Tiers payant » avec PLANSANTE - GFP afin de faciliter l'accès aux soins aux usagers ivryens.

(à l'unanimité)

**11/ APPROUVE** la convention d'objectifs 2010 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et **PRECISE** que la Ville versera au CASC une subvention de 232 589,12 euros pour l'année 2010.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

LA SEANCE A ETE LEVEE A VINGT-DEUX HEURES VINGT-CINQ MINUTES.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT